# Comment réduire l'ampleur des risques émergents et leur impact d'un point assurantiel ?



TRAVAUX PUBLIÉE LE 20/10/2021

Saisine liée :
CLIMAT, CYBER, PANDÉMIE : LE MODÈLE ASSURANTIEL FRANÇAIS MIS AU DÉFI DES RISQUES SYSTÉMIQUES
Formation de travail liée : COMMISSION ÉCONOMIE ET FINANCES

## De nouveaux risques qui mettent à mal les mécanismes de l'assurance

Ces dernières années ont vu l'émergence de risques nouveaux d'un point de vue assurantiel, car plus fréquents et/ou plus massifs, et surtout d'ampleur systémique, dont les impacts sur la collectivité et les individus revêtent des dimensions telles que l'on peut s'interroger sur leur assurabilité. Trois risques illustrent parfaitement ces nouveaux enjeux : **le risque pandémique, le risque climatique et le risque cyber.**

Ces nouveaux risques mettent à mal les mécanismes traditionnels de l'assurance (basés sur une modélisation des risques et sur le principe fondateur de la mutualisation) ainsi que les principes de solidarité. **Les enjeux économiques et financiers, mais également sociaux et sociétaux, sont considérables et complexes** : ainsi une crise climatique peut déclencher des risques d'approvisionnement alimentaire ou énergétique et les impacts sociaux consécutifs. Si cette chaîne de risques et d'impacts se propagent à tous les pans de la société, le CESE se penchera sur le spectre des risques à caractère économique.

# Comment réduire l'ampleur de ces risques et leur impact, ainsi que leur coût pour la société ?

Après un travail de définition et la sélection du périmètre des nouveaux risques, la commission caractérisera le contexte et posera les principaux enjeux identifiés :

- Quel rôle pour les **pouvoirs publics** ?

- Comment **l'Etat et les acteurs du système assurantiel pourraient-ils mieux se coordonner** pour améliorer la réponse aux crises d'un point de vue assurantiel ?

- Quel rôle pour les **acteurs de l'assurance** aux niveaux national, européen et international ?

- Comment **porter équitablement, partager et atténuer autant que possible ces nouveaux risques** au sein de la collectivité nationale comme européenne ?

- Quelles **modalités de prévention** ? Comment minimiser les risques par des actions de sensibilisation notamment ?

- De quelles manières ces réflexions peuvent-elles s'inscrire dans les **objectifs de transition juste et de solidarité sociale** ?

Les dimensions économiques, sociales et environnementales du traitement assurantiel de ces nouveaux risques seront analysées. Seront également examinées les dimensions collectives et individuelles dans ce qui pourrait être la refondation des modèles de l'assurance de demain.

*Cet avis sera rapporté par Fanny Arav (groupe UNSA) et François-Xavier Brunet (groupe Entreprises) au nom de la Commission de l'économie et des finances.*

© - copyright CESE - Novembre 2026